Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

24 Janvier 2019

SCoT DE LA RÉGION DE COGNAC

Sommaire

LE CADRE GENERAL DU PADD p.3

I. GENESE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES P.6

II. LE POSITIONNEMENT P.12

III. LES OBJECTIFS DES POLITIQUES D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION . P.15

Objectif 1 : Organiser les grands équilibres entre les différents espaces du territoire pour une authenticité renouvelée et valorisée p.15

A. Organiser une armature urbaine polycentrique renforçant la place de Cognac dans l'axe Charente, tout en maintenant les proximités rurales ... p.15

B. Consolider les ressources environnementales et paysagères pour des aménités naturelles attractives p.18

C. Préserver l'espace agricole et viticole, vecteur d'authenticité et d'identité territoriale..... p.21

Objectif 2 : Faire du bien-vivre l'ambassadeur d'un territoire se vivant « autrement » p.23

A. Développer des mobilités adaptées à tous p.23

B. Affirmer l'offre en commerce et équipements pour un cadre de vie animé et agréable..... p.27

C. Assurer un développement résidentiel garantissant sociabilité, convivialité et adaptabilité pour tous p.28

D. Garantir un aménagement et des morphologies urbaines en cohérence avec l'identité patrimoniale du territoire et du bien-vivre p.29

Objectif 3 : Maintenir l'excellence économique de la filière des spiritueux et diversifier le tissu économique pour une performance globale p.33

A. Maintenir l'excellence de la filière des spiritueux et agir pour la diversification économique permettant une plus grande liberté de choix à l'égard de l'emploi p.33

B. Faire du tourisme un vecteur de l'économie et d'expérimentation de l'identité locale..... p.34

C. Soutenir, valoriser et accompagner le développement des productions primaires de petites et grandes échelles..... p.35

D. Valoriser les ressources dans le cadre de la politique énergétique pour lutter contre le réchauffement climatique et réduire l'empreinte écologique du territoire p.36

Le cadre général du PADD

Article L.141-4 du code de l'urbanisme

> *"Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacements."*

Le PADD revêt toute son importance dans le processus d'élaboration du SCoT car il est le document politique pivot dans le projet du territoire.

En effet, ce document est une réflexion spatiale et temporelle à long terme du territoire du SCoT. Cette nécessité de se projeter se confond dans la définition d'une ambition, d'un positionnement stratégique amenant à considérer des politiques publiques et d'aménagement facilitatrices d'attractivité.

Ce document fondateur, du reste, n'est pas opposable directement, mais trace la ligne de conduite que le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) adoptera. A ce titre, le PADD est le fait constitutif des objectifs détaillés et opposables aux documents d'urbanisme locaux que le DOO égrainera.

Rouillac

Commune de Rouillac (16) © S.CHARBEAU (2013)

Bourg-Charente

Commune de Bourg-Charente (16). © A.L.P (2014)

Périmètre du SCoT de la région de Cognac
(Source : BD Topo ; traitement EAU)

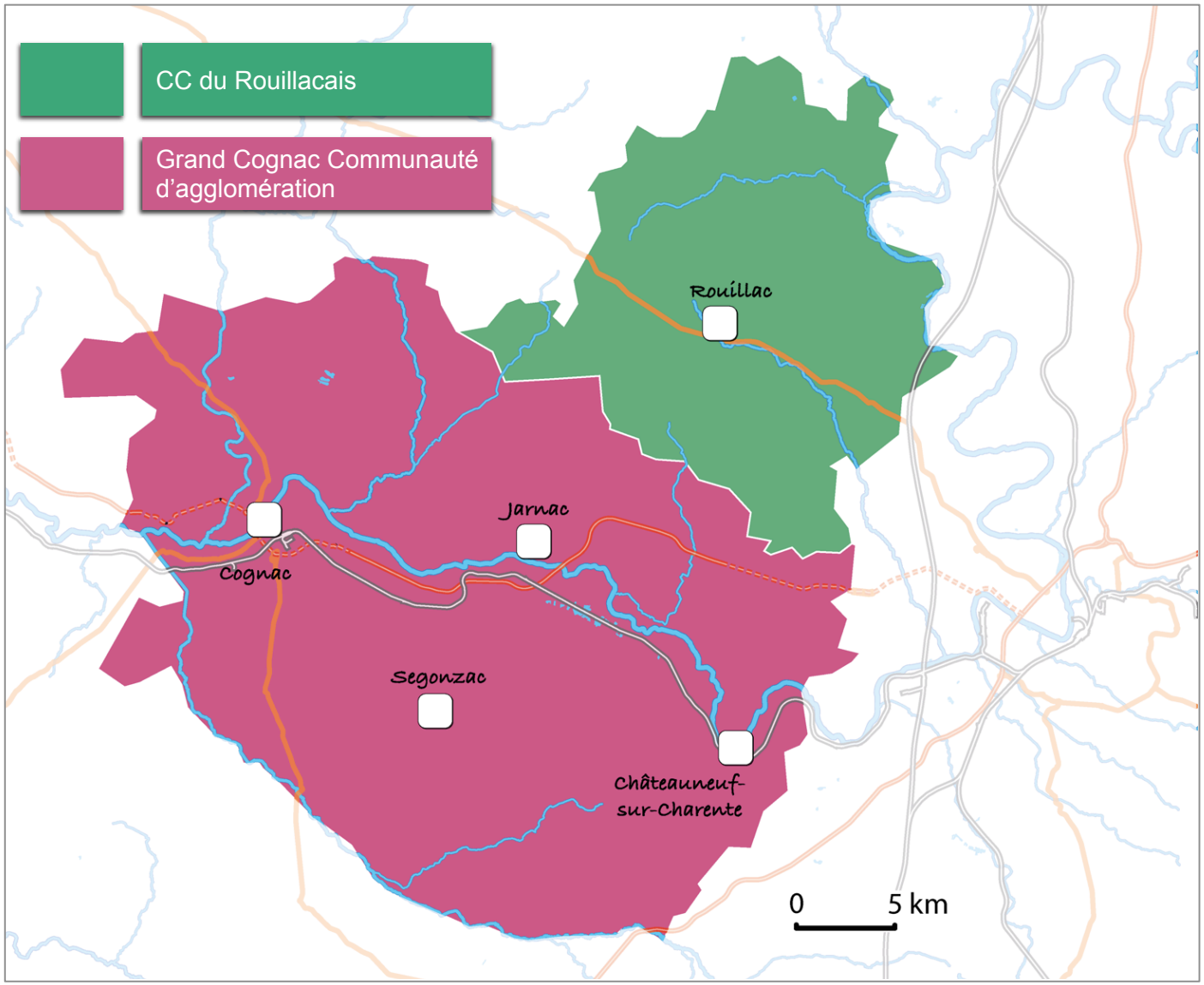

Paysage de vignes

Commune de Bouteville (16). © A.L.P (2017)

Paysage de vignes

Commune de Vibrac (16). © A.L.P (2014)

I. Génèse du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Des enjeux transversaux…

Les éléments de diagnostic ont permis de révéler des points saillants du mode de développement du territoire du SCoT de la région de Cognac qui font soit sa force, soit sa faiblesse, mais qui dans tous les cas sont porteurs de défis pour les générations présentes comme futures.

- Le mode de développement

La manière dont le territoire se développe du point de vue économique est impulsée par la filière des spiritueux qui a su se renouveler et conquérir de nouveaux marchés à l'international.

Sa bonne santé actuelle nourrit largement le tissu économique du territoire et est générateur d'un savoir-faire plus que reconnu. Néanmoins, tout en confortant le développement de cette filière, d'autres types d'activités sont à conforter pour éviter tout risque systémique à l'échelle du territoire du SCoT si la bonne conjoncture dont jouit la filière des spiritueux, notamment le cognac, venait à se retourner.

- La gestion de l'espace

Des espaces de pressions humaines ont émergé ces dernières années :

- En périphérie de l'agglomération cognaçaise générant des conflits d'usage dans l'utilisation de certaines infrastructures comme la voirie, voire de l'espace avec une juxtaposition des espaces d'activités et résidentiels pas toujours lisible.
- Sur la partie Est du territoire en écho au desserrement de l'agglomération d'Angoulême.
- Une urbanisation tendant à se rapprocher des espaces agricoles créant de conflits de voisinage et d'usage.

- La prévention des risques

Trois grands types de risques sont recensés et viennent questionner la durabilité économique, sociale et environnementale du développement du territoire :

- La présence de risques naturels et technologiques, particulièrement vive dans l'agglomération cognaçaise et le long de la Charente (inondations notamment).
- Le vieillissement de la population.
- Le réchauffement climatique.

- La qualité du cadre de vie

L'image qualitative est dominée par le produit cognac et son rapport à la vigne, mais aussi par une douceur de vivre véhiculée par la vallée de la Charente, le patrimoine, etc. Tout cela demandant à être valorisé.

Pour autant, la question de l'accessibilité interne comme externe se pose dans un contexte où les courtes distances sont plébiscitées, ce qui tend à porter la réflexion à la fois :

- Sur la « performance » des infrastructures de communications routières, ferrées et numériques en accroche des espaces voisins de l'Ouest français (Bordeaux, La Rochelle, Poitiers, Niort, Saintes, Angoulême…).
- Sur les équilibres internes au territoire pour une desserte optimisée et favorable à la proximité souhaitée aux équipements et services telle qu'attendue par les habitants.

La qualité de vie est également intimement liée à la qualité environnementale dans sa globalité. La gestion des incidences du réchauffement climatique en matière de santé, de la qualité de l'air, de la précarité énergétique, de la préservation, de la protection et de la valorisation des ressources de la biodiversité et des trames environnementales occupe une place prépondérante dans ce qui amène les ménages et les entreprises à s'implanter durablement sur un territoire.

- La liberté de choix

Le positionnement Grand Ouest, proche de la façade Atlantique, espace le plus dynamique de France, accroît les opportunités de développement pour les entreprises en termes de débouchés, d'échanges au sein de réseaux. Néanmoins, l'éloignement des grandes agglomérations régionales et de la métropole bordelaise pèse sur la capacité du territoire à attirer des couples bi-actifs et aux qualifications supérieures.

Par ailleurs, l'écosystème du territoire est naturellement tourné vers le produit cognac et ses dérivés. Pour apporter une plus grande liberté de choix aux ménages et entreprises, le projet de territoire doit permettre l'expression d'une plus grande diversification dans le mode de développement résidentiel et économique.

… aux scénarii tranchés.

En début de phase PADD, l'objectif est de construire des visions possibles du territoire du SCoT à partir des tendances lourdes et des signaux faibles repérés en phase diagnostic.

Le but est de créer une vision partagée sur les éléments ou ingrédients que les élus désirent retenir à horizon SCoT, soit à 20 ans, pour le développement de leur territoire.

Pour aider à cela, trois grands scénarii ont été proposés. Chacun avec ses spécificités donne un parti pris volontairement tranché, partiel, qui tend à soulever des leviers pour l'avenir.

Ville de Cognac

Rue piétonne de Cognac (16). Photo : S. CHARBEAU © Grand Cognac (2017)

Le scénario 1 : La palette productive

Ce scénario renforce l'inscription du territoire dans les flux économiques régionaux, nationaux et internationaux, en appui des activités de la sphère productive qui le caractérisent.

Il s'articule autour de trois dimensions économiques permettant au territoire de s'affirmer comme un espace de performance :

- La diversification du tissu économique (agriculture, agro-alimentaire, aéronautique, tourisme…).
- L'affirmation de coopérations économiques avec les territoires de la région Nouvelle Aquitaine (Bordelais, Charente-Maritime, Angoumois), voire plus éloignés sur des thématiques précises comme la viti-viniculture (Bourgogne, Champagne...).
- La diffusion du développement à l'ensemble des espaces territoriaux de la région de Cognac.

Pour ce faire, ce scénario tend à faire de l'accueil d'actifs et de cadres une priorité afin de pérenniser les savoir-faire et de renforcer le potentiel d'innovation des entreprises présentes.

Quant aux ressources naturelles et primaires, elles sont préservées dans le temps et valorisées en raison de leur potentiel économique : énergies renouvelables, carrières, foncier agricole, sécurisation quantitative et qualitative de la ressource en eau, etc.

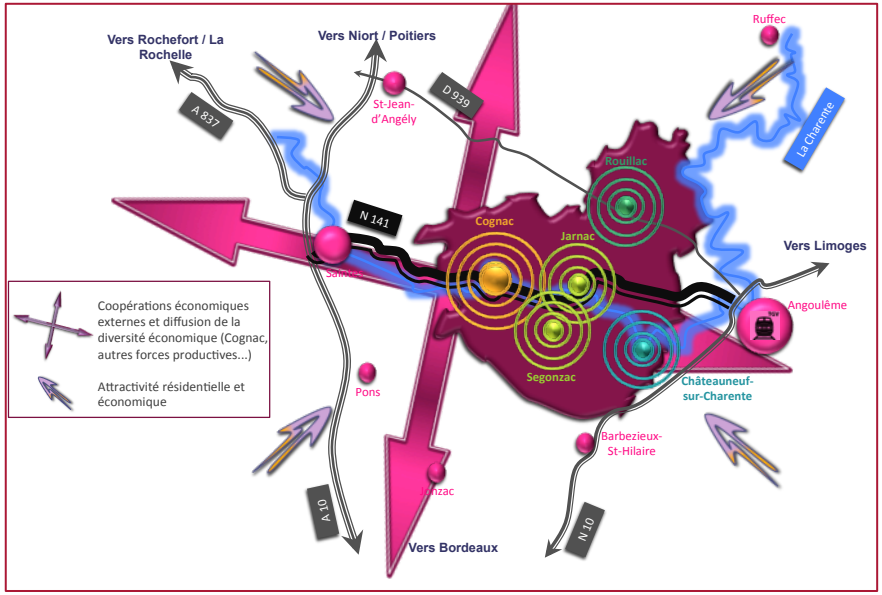

Un développement s'appuyant sur une palette productive et une inscription du territoire dans les flux économiques, Réalisation EAU, 2016

Ce scénario est déjà en partie mis en œuvre sur le territoire. Afin de conforter cette palette productive, les actions du territoire doivent porter sur des éléments plus qualitatifs que quantitatifs.

Le scénario 2 : La ruralité innovante

Le positionnement porte sur une ambition partagée à l'échelle de la région de Cognac, qui est bâtie autour d'une qualité de vie reconnue. Le développement de l'économie de proximité et le respect des atouts intrinsèques au territoire du SCoT (paysages, patrimoines, équipements, etc.) sont les ferments d'une croissance raisonnée et durable.

Ce scénario vise :

- Une véritable qualité en matière d'aménagement pour le renforcement de la vitalité résidentielle et touristique ;
- Un développement à forte tonalité résidentielle structurée autour :
  - De la mise en valeur de la culture et de la convivialité.
  - De la valorisation du terroir.
  - Du renforcement des coopérations nationales et internationales sur le thème du « bien-vivre ».

Les atouts touristiques du territoire, la filière agricole qui se développe en lien avec les nouveaux modes de consommation (circuits de proximité, filière Bio ou labellisée, etc.) et la pérennité des activités artisanales sont des rouages fondamentaux à la réalisation de ce scénario.

Ce scénario implique d'attirer des personnes intéressées par un mode de vie spécifique, tel que le territoire le propose. En effet, la région de Cognac entend offrir un réseau de services, d'équipements, de mobilités et de commerces fort et au plus près des populations pour affermir une échelle de proximité accompagnatrice d'une ruralité attractive.

La question environnementale comme paysagère est traitée à la fois comme un moyen et une finalité. La reconnaissance de la qualité et du cadre de vie fonde clairement le socle de l'attractivité promue par le mode de développement du scénario.

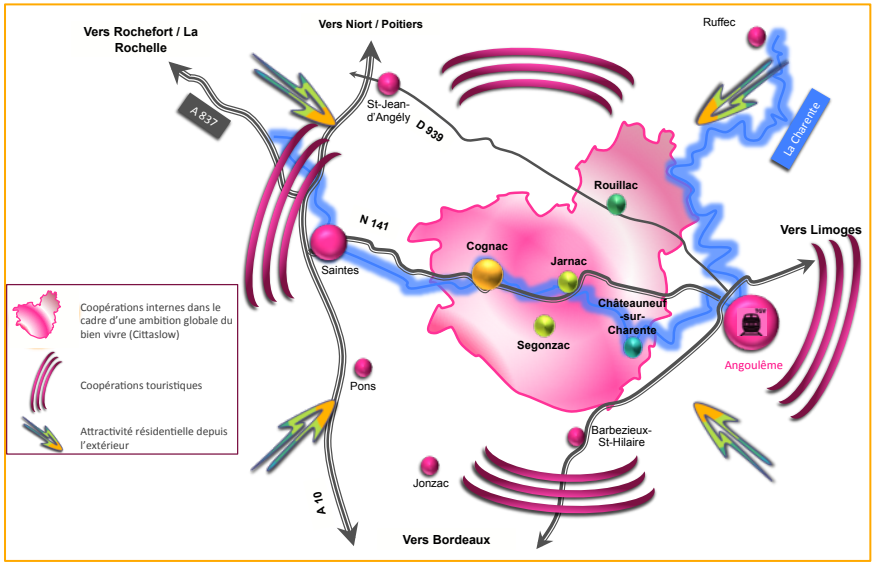

La ruralité innovante, support de développement pour une qualité de vie meilleure, Réalisation EAU, 2016

Un scénario de « bien-vivre » dont la thématique, en accord avec celle du développement durable, semble être fédératrice. D'autant plus que des actions emblématiques, comme le label « Cittaslow », sont mises en œuvre.

Scénario 3 : L'exception cognaçaise

Le scénario est axé sur la valorisation des ressources internes, quasiment endémiques (paysages naturels et architecturaux, le fleuve Charente...) au territoire du SCoT, pour servir de levier au développement de la filière des spiritueux.

A cette fin, la région de Cognac utilise l'axe patrimonial de la Charente avec ses espaces voisins pour donner une nouvelle valeur à l'image du territoire.

Ce scénario cultive également une double tonalité amenant à considérer le territoire comme un produit de luxe :

- De l'entre soi impliquant une ouverture économique sélective et mesurée.
- Patrimoniale, du point de vue économique, environnemental et résidentiel.

De la sorte, la filière spiritueux est perçue comme un produit patrimonial qui véhicule un savoir-faire pointu, positionné sur le « luxe ». Cette expression du haut de gamme se traduit par une économie résidentielle sophistiquée, portée par la venue de personnes aisées en quête d'un écrin à même de cultiver une forme de rareté.

Il en ressort une protection accrue du patrimoine naturel comme bâti, qui porte les germes de l'identité locale, tant dans les grands espaces ouverts (milieux naturel, milieux agricoles, dont viticoles) que dans les espaces urbains (trame verte et bleue en milieu urbain...).

Par ailleurs, en matière environnementale, la rénovation énergétique est renforcée par la capacité financière accrue des nouveaux habitants, contribuant à la résorption de la vacance.

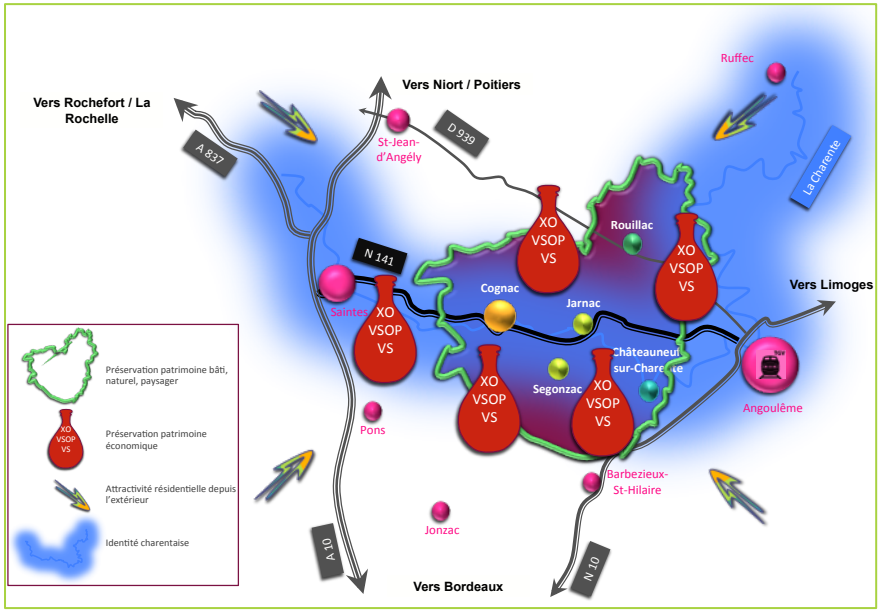

La valorisation des ressources internes pour un mode de développement basé sur l'exception cognaçaise, Réalisation EAU, 2016

Un scénario a teneur patrimoniale, qui tend à faire du territoire un produit de luxe à l'image de son produit phare le cognac. Cela amenant à une forme de sélectivité et de rareté induite par les caractéristiques du territoire.

Des ambitions qui se dégagent

L'ambition qui s'est dessinée au cours de la réflexion initiée par la démarche prospective s'inscrit dans un esprit qui entend faire des ressources propres du territoire le levier majeur au service d'une attractivité durable.

Pour ce faire, le territoire entend définir une triple ambition :

- **L'ambition économique** demeure un prérequis essentiel qui repose à la fois sur le maintien de la dynamique de la filière « spiritueux », véritable « colonne vertébrale » du territoire, et sur la diversification du tissu économique pour accroître l'attractivité par l'emploi auprès de ménages travaillant dans des activités autres que celles de cette filière.
- **L'ambition de la qualité, du bien-vivre, de l'art de vivre** au sein de la région de Cognac, qui s'appuie sur le patrimoine bâti, agricole et naturel et qui viendrait renforcer l'identité locale, ainsi que l'attractivité résidentielle.
- **L'ambition de l'ouverture** auprès des territoires de l'axe Charente d'abord, en utilisant des liens fédérateurs autour de la Spirit Valley, de la vigne, du fleuve lui-même et du tourisme, et d'autres territoires autour des problématiques d'intégration aux dynamiques métropolitaines, économiques, de mobilités, etc…

C'est ainsi que le projet politique du territoire entend utiliser les complémentarités entre ses différents espaces de vie pour amener de la fidélité et de l'attractivité grâce à ses terroirs, ses traditions, ses savoir-faire et sa douceur de vivre.

Saint-Simeux

Commune de Saint-Simeux (16). © A.L.P (2014

II.Le positionnement

Le SCoT de la région de Cognac : une alliance entre un terroir et des Hommes au cœur de l'axe Charente

Le positionnement stratégique vise à puiser dans le passé et le présent, mais également dans les ressources internes emblématiques ou en devenir les leviers nécessaires pour dynamiser une attractivité harmonieuse et durable en accroche d'un art de vivre qui lui est propre.

Un positionnement pour ouvrir son terroir, ses savoir-faire et son art de vivre

Une alliance entre un terroir et des Hommes…

La vigne et ses substrats ont été cultivés, travaillés jusqu'à obtenir des produits prisés par les consommateurs de par le monde. Le cognac est une résultante de cette association entre un terroir et des savoir-faire aujourd'hui mondialement reconnu.

Ce terroir exceptionnel a permis au territoire de se singulariser et de spécifier son économie grâce à une inventivité abondante, lui conférant ainsi une place inédite dans les activités de confection des spiritueux.

L'interdépendance entre le travail de l'Homme, sa créativité et les possibilités offertes par le terroir sont fortes. Pour autant, l'harmonie entre les produits, dont le cognac, et le territoire demande une attention particulière tant la symbiose demeure fragile au regard des évolutions climatiques (période de chaleur avancée, période de gel reculée dans les saisons, périodes de sécheresse…). Ici, l'Homme conduira cette course à l'adaptation.

Cette adaptation n'est pas propre aux productions, elle transfigure également la domestication du fleuve Charente. Cette relation entre le fleuve et l'Homme a dessiné les contours d'un axe sur lequel le développement s'est concentré avant de se diffuser. Le terroir charentais s'est alors segmenté au gré des territoires traversés et influencés, bâtissant des identités et des manières de vivre différentes, mais pour le moins complémentaires et fédérées par le fleuve.

… au cœur de l'axe Charente

L'axe Charente représente un espace d'échange réel au cœur de la région Nouvelle Aquitaine. Un axe d'autant plus essentiel que des villes comme Rochefort, Saintes, Cognac et Angoulême sont chacune des points névralgiques d'un réseau charentais aux particularismes multiples capables de rentrer en résonance avec la métropole bordelaise et les agglomérations régionales.

Ici, le territoire du SCoT apparaît comme un cœur qui désire jouer son rôle d'organe d'irrigation des flux, qu'ils soient économiques ou démographiques.

Aussi, cet axe revêt un caractère stratégique pour le SCoT de la région de Cognac puisqu'il lui est nécessaire pour :

- Contribuer à l'équilibre territorial de la Nouvelle Aquitaine grâce à une nouvelle vitalité de cet axe.
- Faire rayonner ses spécificités productives (cognac et autres spiritueux, entreprises aéronautiques, agroalimentaires, etc.), son art de vivre au bénéfice de son attractivité.
- S'inscrire dans l'espace d'influence de la métropole bordelaise en créant des passerelles à l'aide de thématiques communes comme la vigne, notamment.

Un positionnement permettant de transformer des paradoxes en leviers pour un développement durable et partagé

Le territoire du SCoT de la région de Cognac est, comme les territoires à forte teneur identitaire, traversé de paradoxes qui témoignent de sa complexité, de son histoire et de sa culture.

Or, ce positionnement cherche à créer de l'harmonie là où des traits pourraient s'avérer contradictoires avec un développement communément accepté et acceptable. Aussi, quatre éléments de paradoxe construisent les éléments d'attractivité propices au bien-vivre.

- L'authenticité qui baigne la Charente et la ruralité ne sont pas découplées de l'innovation. Au contraire, ces deux éléments combinés explorent les nouveaux modes de vie demandés par les ménages et les porteurs de projets réclamant une proximité et une identité connectées sur le monde.
- L'ancrage territorial des ressources et de la production est totalement complémentaire à l'ouverture des produits transformés et assemblés pour l'exportation internationale. Cet ancrage est d'autant plus renforcé que les savoir-faire qu'il abrite sont appréciés et reconnus ailleurs.
- L'image que peut renvoyer le territoire au travers de son produit phare, le cognac, est celui d'un espace sélectif, associé au caractère luxueux qu'il véhicule. Pourtant, cette caractéristique n'efface pas les traits de convivialité qui habitent le territoire. La proximité exprimée par et pour les habitants, le maillage des équipements et des services, les dynamiques associatives sont des signes que le territoire est en capacité d'offrir une attache qui ne laisse pas indifférents les ménages et les porteurs de projets.
- Le territoire est exposé à de nombreux risques qui peuvent impacter les personnes comme leurs biens. Or, ces éléments plus ou moins palpables dans le temps peuvent affecter l'attractivité du territoire. Néanmoins, il est à constater que l'esprit d'adaptation est une force qui transparait dans l'histoire du territoire. La domestication de la Charente, l'innovation en matière de résistance de la vigne au changement climatique, le rebond après une phase de contraction économique du produit phare « cognac » dans les années 90, etc., témoignent de cela.

L'expression d'un projet politique stratégique et partagé doit passer par une mise en scène de ces paradoxes, afin de les mettre au service d'une attractivité globale et durable, sur les plans économique, social et environnemental.

Le positionnement :
Le SCoT de la région de Cognac : une alliance entre un terroir et des Hommes au cœur de l'axe Charente

Source : BD Topo ; Réalisation EAU, 2018

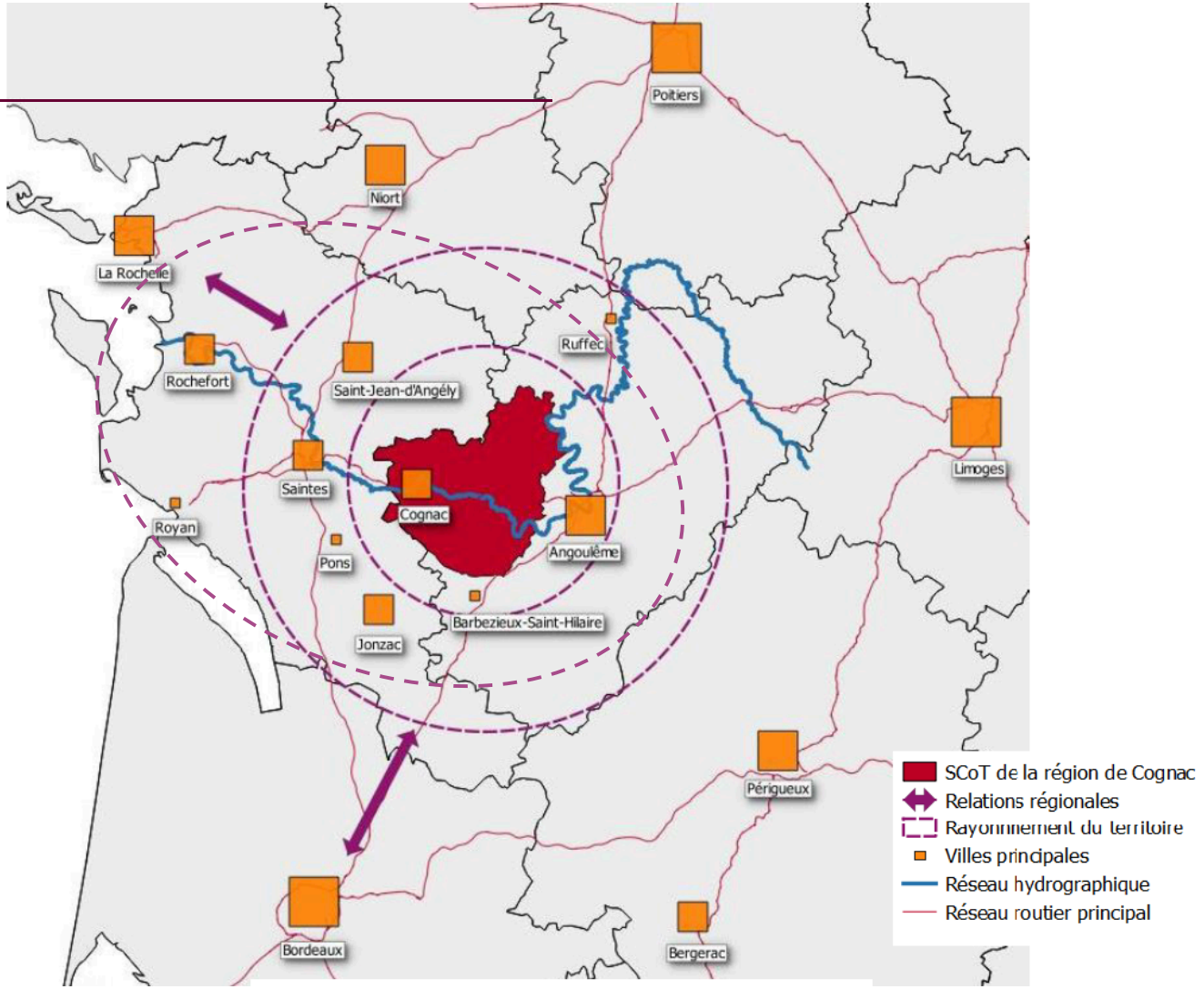

III. Les objectifs des politiques d'aménagement et de programmation

Objectif 1 : Organiser les grands équilibres entre les différents espaces du territoire pour une authenticité renouvelée et valorisée

Ces grands équilibres comprennent à la fois l'armature urbaine du territoire, ses composantes environnementales et naturelles, ainsi que les espaces agricoles et viticoles en raison de leur particularité historique et économique.

L'objectif est de pouvoir organiser un développement cohérent et complémentaire entre ces espaces imbriqués afin de permettre à chacun d'entre eux de se développer de manière harmonieuse et promouvoir l'authenticité du territoire.

A. Organiser une armature urbaine polycentrique renforçant la place de Cognac dans l'axe Charente, tout en maintenant les proximités rurales

1) Une armature territoriale au service de la proximité et du rayonnement du territoire

Le SCoT de la région de Cognac a pour ambition de s'inscrire comme un territoire structurant de l'axe Charente, grâce à son potentiel de développement économique, sa renommée internationale mais aussi grâce à la présence d'équipements, de commerces et de services offrant des conditions d'attractivité réelles.

Son organisation territoriale doit permettre d'affirmer ce rôle avec l'extérieur tout en conservant une proximité privilégiée avec ses territoires ruraux, fondateurs de l'identité Cognaçaise.

Pour cela, le SCoT de la région de Cognac entend créer les conditions d'un équilibre et d'une cohérence dans l'offre et l'accès aux différents niveaux de services et d'équipements (santé, scolaire, loisirs, culture, administratif) dans une logique de réduction des temps de déplacement et de maintien des échelles de proximité.

→ Cognac-Châteaubernard : un pôle majeur d'influence au sein de l'axe Charente

Cognac s'inscrit comme un bassin de vie et d'emploi dont l'influence dépasse les limites du SCoT. Il joue un rôle de pôle multimodal et de diffuseur des flux notamment grâce à la RN141 et la ligne ferrée qui traversent le territoire d'est en ouest en assurant la liaison entre Angoulême et Saintes. Châteaubernard, faisant partie d'une conurbation avec Cognac, est l'autre élément constitutif du pôle majeur du SCoT.

Ce pôle se caractérise également par la concentration d'équipements dits « supérieurs » que l'on ne retrouve pas ailleurs sur le territoire : lycées, principaux équipements de santé (centre hospitalier), équipements culturels de grande capacité (auditorium La Salamandre, salle Les Abattoirs…).

Ce rôle de moteur du développement est à conforter en :

- Renforçant l'accessibilité et la desserte de Cognac depuis les territoires extérieurs et intérieurs au SCoT.
- Maintenant le niveau de services et d'équipements dits « supérieurs » lui conférant une place de premier rang sur le territoire et une lisibilité sur un périmètre élargi favorable à son attractivité.
- S'inscrivant dans des relations partenariales avec les collectivités traversées par l'axe Charente, mais aussi avec la métropole Bordelaise sur des thématiques partagées (vignoble, tourisme, mobilités...).
- Renforçant les capacités d'accueil économiques.

- Développant et diversifiant l'offre d'habitat pour accroître la liberté de choix des ménages.
- Favorisant une plus grande proximité entre logements, emplois, commerces, services, équipements et transports collectifs.

→ Des pôles secondaires dans une logique de relai au pôle majeur et d'équilibre territorial

Ces pôles urbains d'équilibre sont Segonzac, Jarnac, Rouillac et Châteauneuf-sur-Charente. Leur rayonnement, plutôt interne au territoire du SCoT, est permis grâce à un niveau d'équipements et de services important. Leur poids démographique et économique leur permettent aussi de structurer des espaces de vie qui possèdent une réalité fonctionnelle.

Ces pôles se définissent donc par la présence de commerces, de collèges, de centres de formation (maison familiale rurale à Jarnac, lycée technique privé rural à Segonzac, etc…), de services publics administratifs, postaux et privés (banques, assurances, d'équipements de santé avec l'hôpital local de Châteauneuf-sur-Charente et les maisons de santé de Jarnac et Segonzac et, enfin, des établissements spécialisés pour l'accueil de personnes âgées.

Ces polarités ont un rôle d'irrigation du territoire en proposant un regroupement de services et d'équipements absents dans la plupart des autres communes. Cela permet de rendre l'offre accessible aux habitants sans avoir à se déplacer jusqu'au pôle principal de Cognac-Châteaubernard, voire des pôles externes au territoire du SCoT, et donc de réduire leurs déplacements contraints et les temps de trajet.

Pour conforter ce rôle des pôles d'équilibre il convient de :

- Favoriser le regroupement des équipements, services et commerces en leur sein pour confirmer l'échelle de leur rayonnement et leur rôle de relai vis-à-vis de Cognac.
- Renforcer leur rôle de rabattement dans l'organisation des transports collectifs.
- Conforter la diversification de l'offre d'habitat en faveur du parcours résidentiel des ménages.
- Contribuer à la diversification du tissu économique et au développement de la filière spiritueux.

→ Des pôles de proximité assurant l'animation des territoires ruraux

Cherves-Richemont, Gensac-la-Pallue, Hiersac, Lignères-Sonneville, Mérignac, Nercillac, St-Genis-d'Hiersac, Saint-Même-les-Carrières, Salles-d'Angles, Sigogne, Ars, définissent les pôles de proximité.

Ils possèdent un certain niveau d'emploi (surtout artisanal et/ou lié à la filière spiritueux) et des services de proximité performants permettant une animation des espaces ruraux (cabinet médical, pharmacie, agence postale, boulangerie, etc.). Ils contribuent, de ce fait, à la qualité du cadre de vie, à la structuration et à l'animation des espaces sur lesquels ils exercent une influence.

Il convient d'agir pour le maintien de ces pôles de proximité, indispensables à la vie rurale du territoire, en permettant :

- Le maintien, le développement et la diversification des commerces et services présents, mais aussi l'accueil de fonctions et d'équipements ayant un rayonnement à l'échelle de leur secteur.
- Le développement et la diversification de l'offre d'habitat pour un véritable parcours résidentiel des ménages.
- Le soutien à l'installation de nouvelles activités (notamment TPE/PME, activités artisanales).

→ Les communes rurales

Ces communes rurales, peu peuplées, ne disposent pas toujours de la totalité des commerces, services et équipements nécessaires aux besoins quotidiens et de proximité des habitants.

Elles sont amenées à conserver leurs attraits agricoles, économiques et résidentiels qui participent à l'attractivité globale du territoire et à l'identité que celui-ci véhicule. Le maintien de leur vitalité (notamment commerciale, associative) devient, dès lors, un enjeu majeur au travers des équilibres générationnels et sociaux à conforter dans le temps.

Armature urbaine du SCoT de la région de Cognac

Source : BD Topo, BD Carthage ; Réalisation EAU, 2018

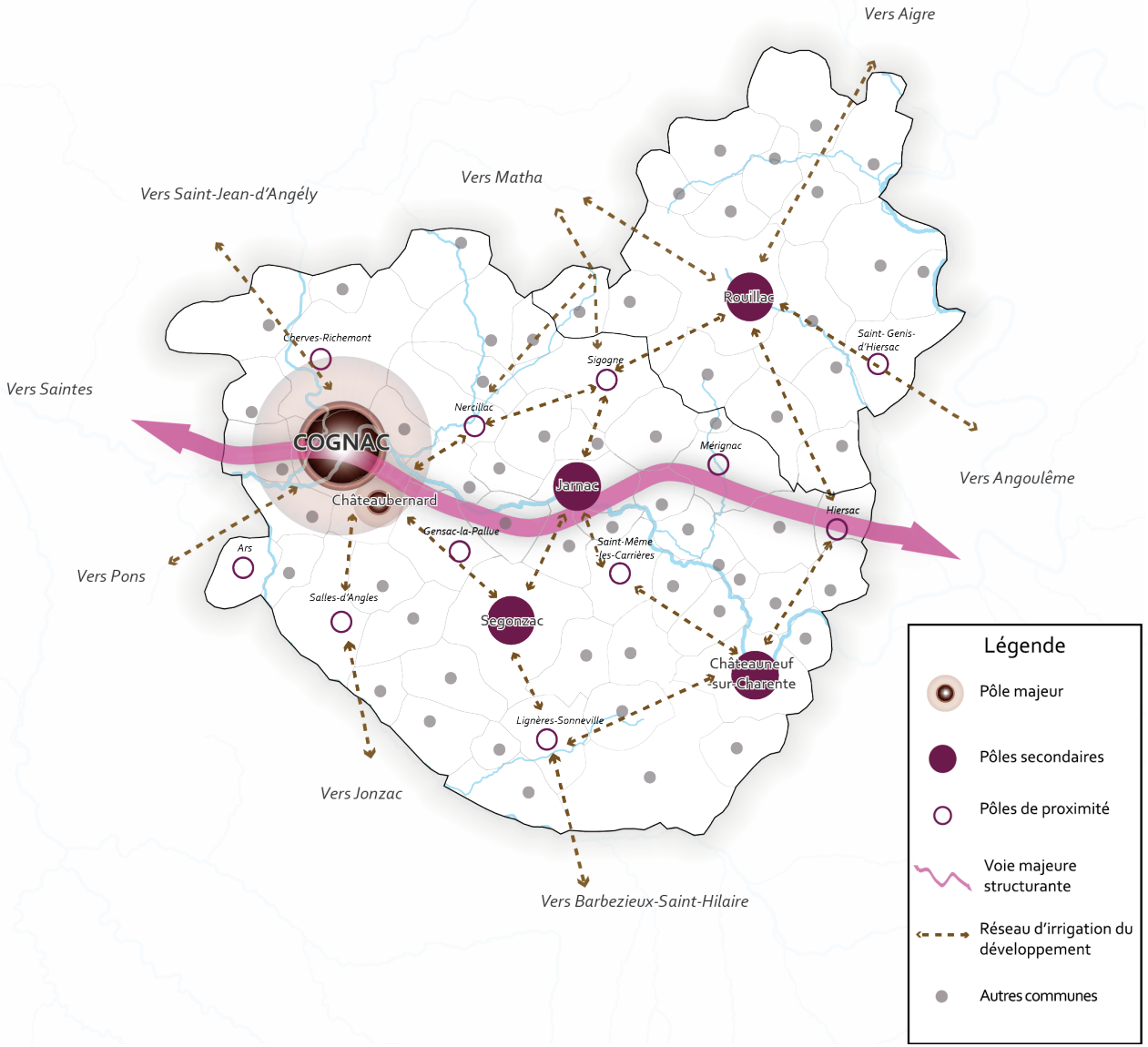

2) Encourager un développement démographique ambitieux en lien avec l'attractivité économique du territoire

Le territoire de la région de Cognac connaît une attractivité économique remarquable. L'ambition pour l'avenir est de faire coïncider cette attractivité économique avec une attractivité résidentielle. Le projet du SCoT entend mettre en œuvre cette stratégie. Cela s'inscrit dans un contexte particulier, en lien avec la filière cognac et spiritueux : en effet, les entreprises de la filière connaissent aujourd'hui un vieillissement de leurs actifs et entendent renouveler leur main d'œuvre avec des jeunes actifs qui vivront sur le territoire.

De plus, dans une logique de limitation des déplacements et de rapprochements des lieux de vie et de travail, le territoire souhaite mettre en place une politique d'accueil à la hauteur de son attractivité économique. Pour cela, l'intention est d'augmenter le poids démographique des polarités identifiées au titre de l'armature urbaine. Il s'agit à la fois de leur donner les capacités nécessaires à leurs ambitions et de donner de la cohérence au développement du territoire du SCoT de la région de Cognac.

A l'horizon 2039, l'ambition est de tendre vers une croissance démographique de l'ordre de + 0,4 %/an par rapport à 2019, soit une progression de 340 habitants chaque année sur l'ensemble du territoire. Cela amènerait le niveau de la population à 87 300 personnes environ.

B. Consolider les ressources environnementales et paysagères pour des aménités naturelles attractives

Les paysages du SCoT de la région de Cognac contribuent à son attractivité et modèlent son identité visuelle ainsi que l'occupation et l'usage des sols. La conservation de ces ressources naturelles, par une protection adaptée, doit permettre de valoriser le territoire et d'améliorer sa capacité d'attraction. Cette démarche qualitative est essentielle car tous, habitants, investisseurs, touristes y portent un intérêt.

1) Protéger, gérer, restaurer les réservoirs de biodiversité et les continuités pour maintenir les perméabilités entre les milieux

→ Conforter la trame verte et bleue pour améliorer la qualité des relations écologiques et paysagères

La trame verte et bleue fait partie intégrante du patrimoine du territoire. Elle se compose de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques. Ses composantes permettent un équilibre au niveau de la biodiversité, mais participent également au cadre de vie du territoire et à la bonne santé des habitants du territoire du SCoT.

Les objectifs en la matière tendent à :

- Encourager la protection dans le temps et la valorisation des écosystèmes et des connectivités pour maintenir les perméabilités écologiques (restauration des connexions, renaturation, préservation des haies, replantation...).
- Soutenir les pratiques agricoles responsables qui permettent de lutter contre les pollutions diffuses.
- Protéger et restaurer les fonctionnalités des zones humides et ripisylves dans les vallées de la Charente, du Né et de l'Antenne.
- Assurer le maintien des activités agricoles et primaires dans les espaces contribuant au bon fonctionnement de la trame verte et bleue.

2) Optimiser l'aménagement en intégrant les enjeux essentiels de la trame verte et bleue dans les espaces urbanisés

→Prendre en considération la trame verte et bleue dans les projets d'aménagement

L'intégration de la trame verte et bleue dans les zones urbaines doit être perçue comme l'opportunité de développer la biodiversité dans les espaces urbanisés, d'améliorer le cadre de vie, de participer à l'amélioration de la santé des habitants mais aussi de permettre une meilleure gestion des risques.

Pour une plus grande appropriation de la trame verte et bleue par les habitants, usagers, touristes du territoire et dans l'objectif d'une protection active de celle-ci, il convient d'envisager une vocation autre que celle purement écologique. En effet, celle-ci doit participer à la valorisation du territoire grâce à son intégration dans des pratiques récréatives, pédagogiques et touristiques. Il s'agira alors de :

- Intégrer les éléments de la trame verte et bleue dans les circuits touristiques, tout en veillant à ne pas générer de sur-fréquentation pouvant endommager leur qualité écologique.
- Permettre les pratiques récréatives et pédagogiques en lien avec la trame verte et bleue.
- Faciliter les éléments de nature dans les zones urbanisées (coulée verte, parcs, jardins...).

3) Maitriser la vulnérabilité des milieux aquatiques, préserver les cours d'eau et zones humides

La trame bleue du territoire se compose en grande partie du fleuve Charente et de nombreuses zones humides. Le fleuve Charente joue à la fois un rôle de réservoir de biodiversité mais aussi de corridor écologique. Sa protection est essentielle pour la gestion des connexions écologiques à une échelle plus large en lien avec les territoires situés en amont et en aval.

→ Protéger et gérer la ressource en eau

La ressource en eau est une richesse qu'il convient de protéger contre les pollutions et la surconsommation, il en va du développement futur, tant d'un point de vue résidentiel qu'économique. Les objectifs suivants seront alors recherchés :

- Réduire la pollution des cours d'eau grâce à l'incitation à des pratiques agricoles et viticoles respectueuses de l'environnement.
- Développer la communication et la pédagogie pour une évolution des comportements individuels plus économes.
- Anticiper les besoins futurs liés à l'accueil de nouvelles populations et activités.
- Renforcer la sécurisation de l'alimentation en eau potable :
    - Protéger les captages et permettre les interconnections entre les sources.
    - Maîtriser l'urbanisation aux abords des secteurs stratégiques d'alimentation de captage.
- Poursuivre les efforts en matière de renforcement de la performance des réseaux d'assainissement en assurant une capacité épuratoire compatible avec le développement économique et résidentiel de chaque espace de vie.
- Anticiper l'impact du réchauffement climatique dans la perspective d'une recrudescence des périodes de sécheresse.

Préfiguration de la trame verte et bleue du SCoT de la région de Cognac
Source : BD Topo, DREAL, SRCE ; 2016

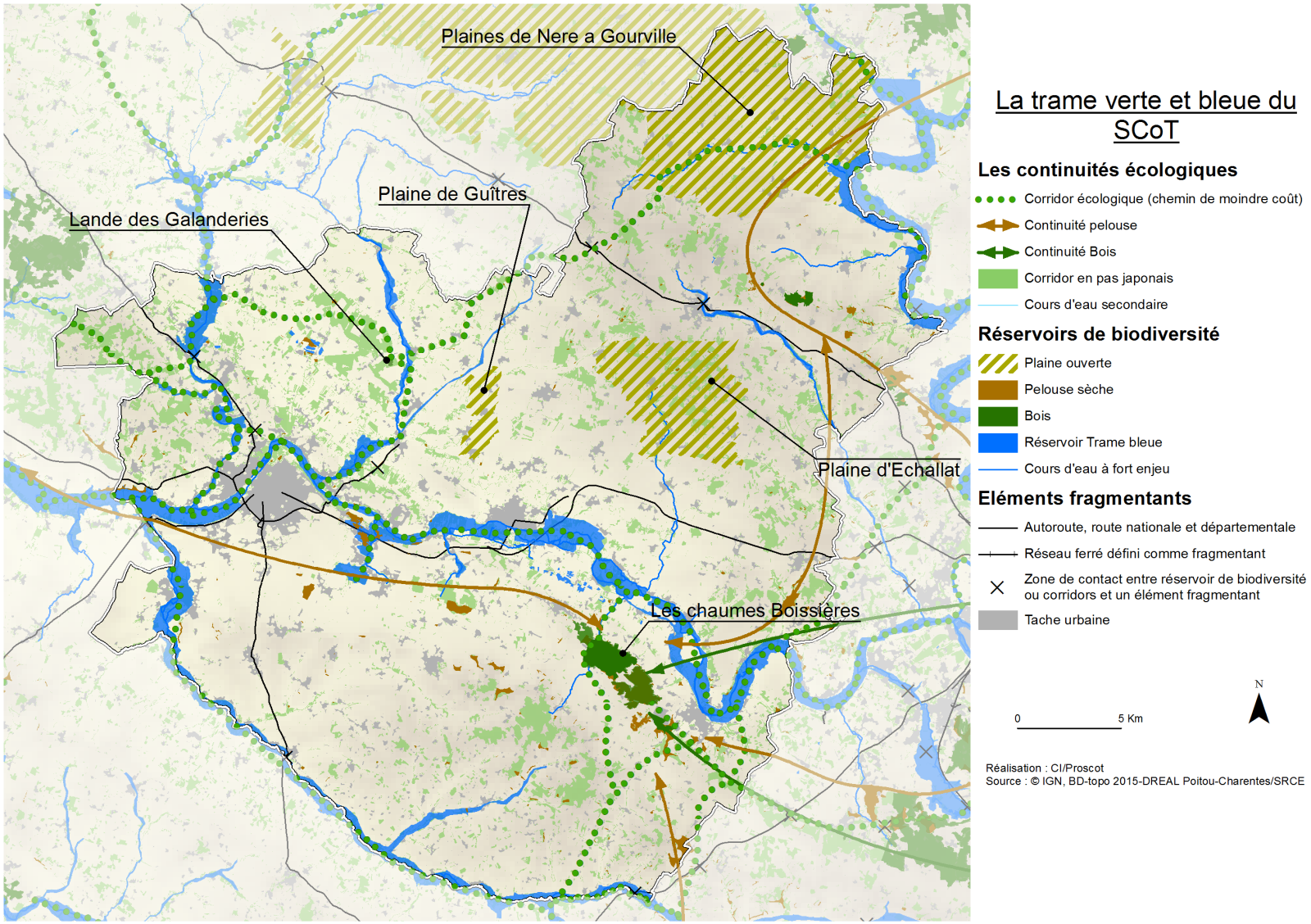

C. Préserver l'espace agricole, vecteur d'authenticité et d'identité territoriale

L'imbrication des surfaces agricoles et viticoles aux autres espaces est de plus en plus notable, ce qui amène à anticiper et limiter certaines pressions, conflits d'usage au regard des mutations des cultures et autres modes de production, mais également au regard du développement des espaces de vie du territoire.

1) Préserver à long terme l'espace agricole et viticole

Entre 2005 et 2015, le SCoT de la région de Cognac a enregistré une consommation foncière de **414 ha** en extension (à vocation résidentielle, économique et mixte).

L'objectif du SCoT est une réduction la consommation foncière à vocation résidentielle et économique en extension de l'ordre de **- 44% à - 50%.**

Pour atteindre cet objectif, il convient de :

- Mobiliser de manière privilégiée les espaces déjà urbanisés dans les enveloppes urbaines pour le développement résidentiel et économique (dents creuses, friches, renouvellement urbain, logements vacants, etc.).
- Favoriser les extensions dans la continuité du tissu urbain existant, ce qui permettra également de (re)créer des liens de fonctionnalité avec les espaces existants.
- Concevoir des aménagements plus compacts avec des formes adaptées aux contextes dans lesquels ils s'inscrivent.
- Veiller au maintien d'un cadre de travail fonctionnel pour les activités agricoles (accès à la parcelle, circulation des engins agricoles, périmètres nécessaires à la gestion des risques, etc.) et anticiper leur développement.
- Tenir compte des besoins spécifiques de la filière cognac.

Paysage Cognaçais

Vignobles cognaçais (16). © BRUNET Jean-Claude / Charente Tourisme (2015)

Paysage Rouillacais

Paysages du rouillacais (16). © HILS Laura / CdC du Rouillacais (2017)

Objectif 2 : Faire du « bien-vivre » l'ambassadeur d'un territoire se vivant « autrement »

Le « bien-vivre cognaçais » s'articule autour des paysages qui le composent, de son patrimoine naturel et bâti, de ses évènements culturels, de ses équipements et services. Ce « bien-vivre » pouvant alors se définir comme l'opportunité faite aux personnes de bénéficier de commodités leur permettant de vivre la ville ou le bourg de manière facile, plaisante et de vivre également en leur sein des expériences multiples. A cela s'ajoute également la capacité du territoire à répondre aux attentes des ménages en termes d'offre de logements et de déplacements.

Dès lors, le « bien-vivre » interpelle explicitement ce qui conduit à la fidélité au territoire en prenant acte des mutations à l'œuvre, confirmées ou naissantes.

Parmi elles, citons : le fait métropolitain bordelais, l'influence de l'agglomération d'Angoulême, le changement des modes de vie vers plus de proximité, le vieillissement de la population, etc…

A. Développer des mobilités adaptées à tous

L'enjeu est de pouvoir organiser et rendre plus performantes les mobilités permettant à la fois désenclaver le territoire mais aussi de l'irriguer dans son ensemble.

Afin d'améliorer la qualité de vie et favoriser le « bien-vivre », ces déplacements doivent être optimisés et organisés pour minorer les temps de trajet et diminuer par ailleurs le niveau des émissions de gaz à effet de serre.

Dans l'optique de limiter les déplacements et de vitaliser les espaces ruraux et plus urbains, le développement du numérique est un outil sur lequel capitaliser, au travers du développement du télétravail, du e-learning ou de la e-médecine.

1) Être en accroche des dynamiques externes

L'objectif est donc d'améliorer la couverture du territoire par des infrastructures performantes pour faciliter les échanges avec les territoires voisins et au-delà.

→ Organiser l'accroche externe du territoire grâce à l'affirmation des infrastructures de communication

Le SCoT de la région de Cognac a pour ambition de faciliter :

- Son inscription au sein de l'axe Charente et de la région Nouvelle-Aquitaine, d'une part, et plus globalement dans des échanges avec des espaces plus éloignés, d'autre part.

Pour ce faire, le projet du territoire cherche à :

- Améliorer la liaison Saintes-Angoulême par la mise en 2*2 voies de la RN 141.
- Soutenir la réalisation du contournement de Cognac.
- Identifier, puis développer le potentiel du développement du fret ferroviaire notamment à partir de la gare de Cognac.
- Etre connecté plus efficacement à Paris et Bordeaux grâce à l'électrification de la ligne Angoulême-Royan.
- Améliorer les connexions au Bordelais par Barbezieux et Blaye, avec qui des coopérations sur le plan de l'œnotourisme peuvent s'envisager.
- Soutenir l'accroissement de la fréquence des services sur les liaisons extérieures en transports collectifs (principalement bus et TER).
- Améliorer l'accessibilité aux zones d'emploi du territoire pour conforter la filière des spiritueux et le tissu économique dans son ensemble.
- Améliorer et sécuriser les accès des zones d'activités pour tous les modes de déplacements et tous les usagers.
- Améliorer l'offre en stationnement, notamment pour les poids lourds.
- Assurer une couverture en très haut débit et téléphonie mobile de qualité sur l'ensemble du territoire.

Organiser l'irrigation du territoire grâce à l'affirmation des infrastructures

Source : BD Topo ; Réalisation EAU, 2018

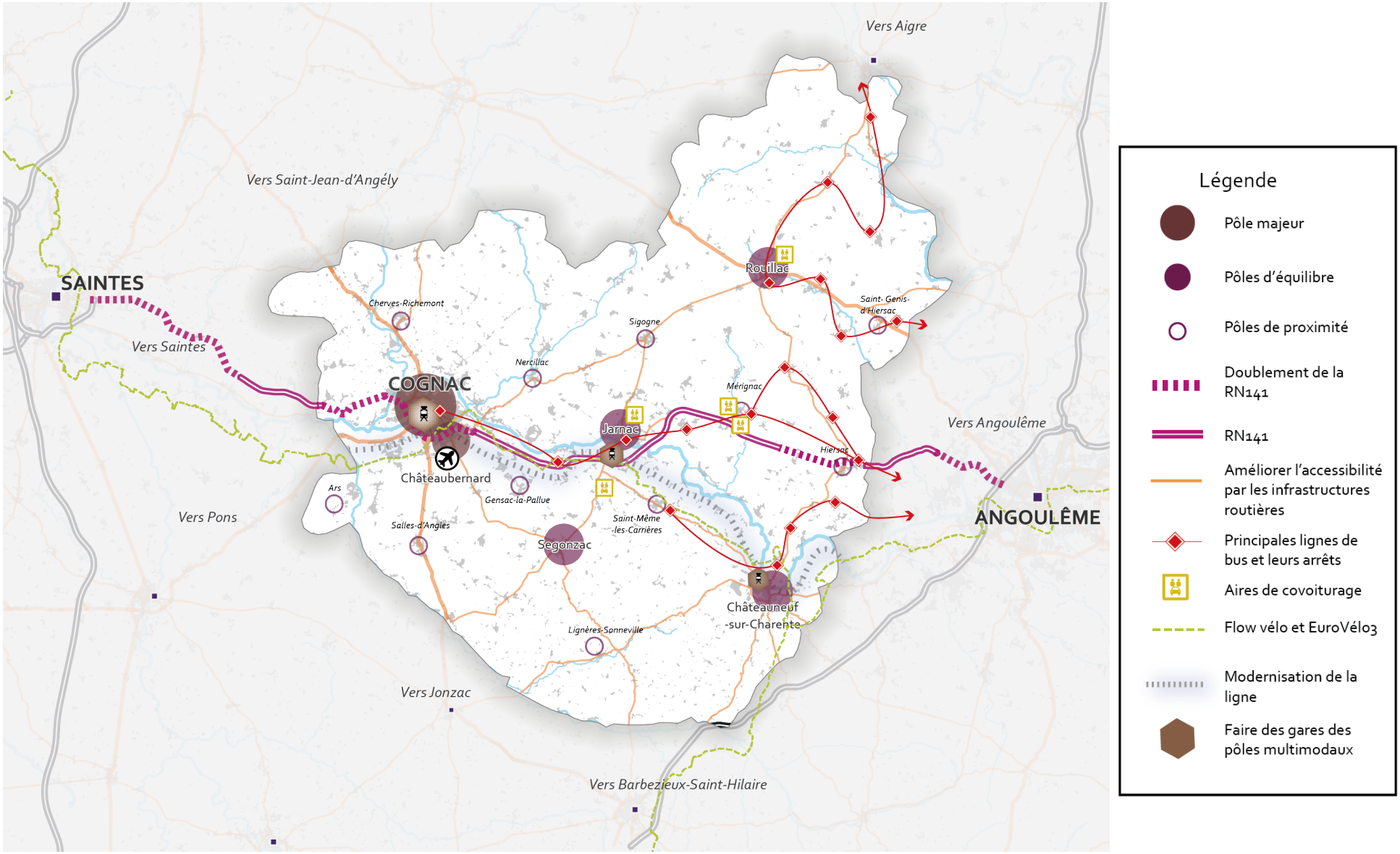

2) Valoriser les gares et leur rôle d'intermodalité

Les gares sont des espaces stratégiques pour le développement du territoire et son accessibilité.

Pour cela, le SCoT aspire à ce qu'elles soient des lieux fonctionnels, agréables, sécurisés et multimodaux.

→ Améliorer la qualité des espaces publics autour des gares et leur accessibilité auprès de tous les usagers

→ Faire des gares, des pôles de connexion multimodaux pour une attractivité globale du territoire

D'abord, les trois gares de Cognac, Jarnac et Châteauneuf-sur-Charente doivent être maintenue à court, moyen et long terme.

Ensuite, les gares doivent permettre un regroupement des modes de déplacement pour faciliter l'irrigation et l'accessibilité du territoire, mais également pour favoriser la réduction de l'usage de la voiture individuelle. A ce titre, il conviendra de :

- Réorganiser les arrêts des transports collectifs pour renforcer le rôle de connexion des gares.
- Organiser une meilleure adéquation des fréquences et horaires entre les différents modes de transports.

  Notamment la gare de Cognac dont la fréquentation correspond majoritairement à des migrations pendulaires et des scolaires mais où les temps entre deux passages sont très importants.
- Améliorer les services disponibles dans les gares pour en assurer une meilleure utilisation : stationnement, parking vélos, point d'informations…

3) Développer un bouquet d'alternatives à la voiture individuelle

Pour répondre aux objectifs de conservation de la qualité de vie, dont la qualité de l'air, tout en promouvant l'accessibilité et la proximité, le SCoT s'attache à encourager le développement des mobilités durables adaptées aux divers besoins.

→ Encourager la pratique du covoiturage par des aménagements dédiés

Pour soutenir et accroître la pratique du covoiturage, celle-ci doit être rationnalisée et les aménagements dédiés optimisés. C'est pourquoi les objectifs suivants sont définis :

- Continuer l'effort de développement d'aires de covoiturage sur les grands axes routiers : le long de la RN141 (liaison Saintes-Cognac-Angoulême), en direction de Rouillac (D 15, D 736) ou bien vers l'extérieur (Saint-Jean-d'Angély, Barbezieux, Pons avec les D 939, D 731, D 699).
- Encourager ces pratiques par de la communication auprès des cibles concernées et en « connectant » l'offre à une plateforme de grande diffusion, à minima celle élaborée par le Département de la Charente.
- Proposer des solutions pour un covoiturage de proximité : aires de covoiturage dans les centres bourgs, intégrant les autres modes de déplacements (piéton, vélo).

→ Anticiper la voiture de demain

Il s'agira ici d'être en veille et d'accompagner le maillage du territoire en bornes de recharge rapide des véhicules électriques et hybrides.

→ Optimiser l'offre en transport en commun

En ce sens, les objectifs portés par le projet du territoire visent à :

- Renforcer les relations internes au territoire par l'amélioration de la desserte en transport en commun entre les différentes polarités du territoire, mais aussi avec les polarités externes (Saintes, Angoulême, La Rochelle...).
- Organiser une meilleure communication / information sur les liaisons existantes vers l'extérieur du territoire (Angoulême notamment).
- Soutenir l'optimisation de l'utilisation du transport scolaire.

→ Déployer l'offre de Transport à la Demande (TAD) pour desservir les populations les moins mobiles

Plusieurs formes de transports à la demande sont envisageables : taxi conventionné, navette, avec prise en charge à domicile…

→ Encourager le développement de plans de déplacements inter-entreprises

4) Développer un urbanisme favorable aux modes actifs de déplacement

Dans une logique de lutte contre le réchauffement climatique et d'encourager les pratiques « différentes » de mobilités, la promotion des modes doux participe au « bien-vivre » des habitants.

Ainsi, le SCoT entend créer un cadre favorable aux modes actifs de déplacement, ce qui va de pair avec la volonté de concentrer une partie du développement dans les enveloppes urbaines existantes.

→ Développer et sécuriser des voies douces (pistes cyclables et pédestres)

Le SCoT a pour objectif de :

- Promouvoir l'aménagement de voies piétonnes/cyclables.
- Proposer les aménagements adéquats pour rendre celles-ci attractives : aménagements paysager, sécurisation, interconnexions entre les boucles cyclables notamment autour de Rouillac, Jarnac, Segonzac, Châteauneuf ; garages à vélos et zones de stationnements sécurisés dans les espaces denses...
- Rendre le réseau lisible : signalétique, information et communication via différents canaux de transmission.

→ Connecter les lieux d'intérêts touristiques, d'équipements et de services aux centres villes et bourgs avec des voies douces pour promouvoir la proximité et rechercher des complémentarités entre les fonctions urbaines (logements, commerces, services...)

Le fait de connecter les lieux d'intérêts permet d'encourager l'utilisation des modes actifs de déplacement et permet une vocation multiple des voies douces, celles-ci pouvant servir de moyens d'accès de proximité pour satisfaire différents besoins.

B. Affirmer l'offre en commerce et équipements pour un cadre de vie animé et agréable

L'organisation territoriale appelle à insuffler des dynamiques dans les centralités des villes et bourgs en réponse aux besoins des populations en équipements, services et commerces. L'attrait de ces espaces centraux passe par leur qualité (concentration de commerces, espaces de circulations sécurisés, aménagements paysagers, etc.).

La structuration de cette offre permet également d'optimiser les déplacements, en temps et en nombre, des habitants ou des « usagers » du territoire.

1) Organiser le développement des équipements dans le cadre d'un réseau à l'échelle du SCoT

→ Concentrer l'offre en équipements et services pour une meilleure fréquentation et un niveau de service amélioré

La base permanente des équipements de l'INSEE recense tous les équipements et services rendus à la population. Le champ actuel recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé, de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir, du tourisme, des transports et de la culture.
Les équipements sont répartis en trois gammes :

- *Gamme de proximité : école maternelle, pharmacie, boulangerie, bureau de poste…*
- *Gamme intermédiaire : collège, orthophoniste, supermarché, police, gendarmerie…*
- *Gamme supérieure : lycée, maternité, hypermarché, agence Pôle Emploi…*

Le regroupement des équipements et services dans les pôles déjà constitués permet d'assurer une meilleure fréquentation de ceux-ci et donc leur maintien. Cette ambition vise à :

- Renforcer la concentration des équipements supérieurs dans le pôle de Cognac-Châteaubernard.
- Encourager la mutualisation de certains services au niveau des micros bassins de vie.

  Il s'agit de conforter certains équipements et services aux populations dans un contexte financier restreint.
- Assurer une bonne accessibilité aux équipements et services par une offre en mobilités adaptée à tous.

→ Organiser l'implantation des équipements en cohérence avec les besoins

Certains besoins se font ressentir sur le territoire, pour proposer une plus grande proximité des services, notamment dans le domaine scolaire et médical, il est souhaité de :

- Développer des équipements et des services pour tous les âges comme les petites structures d'accueil des jeunes enfants (micro-crèches, maisons d'assistantes maternelles) et les structures dédiées aux personnes âgées.
- Soutenir l'offre en équipements et services liés à la santé :
  - Favoriser le maintien et le regroupement des professions médicales.
  - Encourager le développement de la e-médecine.
- Etoffer l'offre de formation, notamment en lien avec la filière des spiritueux.

2) Adapter l'offre culturelle, sportive et de loisirs selon les besoins des usagers

L'ambition du SCoT est de permettre un développement de l'offre culturelle, sportive et de loisirs répondant aux envies de chacun : touristes, usagers, habitants, jeunes, personnes âgées, etc...

→ Envisager le regroupement de certains équipements sportifs ou culturels pour une meilleure lisibilité de l'offre

Afin de créer un cadre de vie convivial et structuré autour du tissu associatif, le projet de territoire encourage le regroupement de certains équipements sportifs et culturels pour augmenter leur potentiel de fréquentation.

→ Soutenir l'offre culturelle, sportive et de loisirs permettant de créer une dynamique sociale sur le territoire

Le SCoT facilite les coopérations entre communes concernant l'organisation d'événements culturels, sportifs et de loisirs. Cette dynamique participe à la mise en scène de l'identité territoriale et à sa reconnaissance.

3) Articuler une stratégie commerciale avec les modes de vie des habitants

→ Soutenir une offre commerciale de proximité

L'objectif est alors de :

- Renforcer le développement résidentiel dans les centres villes et bourgs.
- Privilégier des extensions urbaines quand cela est nécessaire en continuité des centres ou reliées à eux par des mobilités facilitées, notamment des mobilités douces.
- Favoriser la mixité des fonctions urbaines (commerce / habitat) dans les centres.
- Encourager des aménagements qui valorisent le patrimoine bâti, qui limitent les ruptures dans le linéaire commercial.
- Développer des commerces au plus près des équipements et services.
- Aménager les espaces publics pour favoriser l'accès piéton et cyclable et, par ailleurs, organiser une offre de stationnement aisée.

→ Mettre en œuvre une offre commerciale adaptée aux vocations des espaces de vie

Le SCoT doit pouvoir conforter les commerces de proximité en favorisant leur maintien à l'échelle du territoire et maintenir leur diversité. A travers cela, le projet de territoire entend :

- Organiser une offre commerciale sur Cognac-Châteaubernard en soutien de son attractivité et de sa lisibilité à une large échelle.
- Articuler l'offre de grands commerces avec le commerce de centre en maîtrisant l'offre commerciale de périphérie.
- Maintenir une vitalité commerciale en milieu rural.

En raison de son accessibilité et de son rôle de pôle majeur, le bi-pôle a vocation à concentrer une offre commerciale diversifiée et répondant à des besoins quotidiens[1], fréquents mais aussi rares, répartie entre son centre-ville et les espaces commerciaux périphériques.

Dans les autres espaces de vie, l'irrigation commerciale résulte d'un équilibre entre les pôles commerciaux secondaires et les centralités urbaines dans lesquelles le commerce de proximité est soutenu.

C. Assurer un développement résidentiel garantissant adaptabilité, convivialité, sociabilité et sécurité pour tous

L'objectif du SCoT est de proposer un cadre de vie qualitatif dans lequel les habitants puissent trouver une offre de logement en adéquation avec leurs attentes afin de les fidéliser et développer leur attache au territoire.

1) Permettre les parcours résidentiels sur le territoire

→ Répondre quantitativement aux besoins des populations et au développement choisi

Le SCoT de la région de Cognac affirme son rôle au sein du réseau des collectivités de l'axe Charente et au sein de la région Nouvelle-Aquitaine. Pour cela, il revendique une attractivité occasionnant un renouveau démographique portant la population à 87 300 habitants.

Pour être en mesure de maintenir le niveau de la population existante et d'offrir des perspectives d'habitat aux nouveaux arrivants, entre 6 000 et 6 500 logements supplémentaires seraient nécessaires entre 2019 et 2039.

Cette nouvelle offre de logements permettra au territoire :

- D'accompagner le vieillissement de la population.
- D'accueillir des jeunes actifs ou actifs avec enfant(s) pour répondre au défi du renouvellement de la pyramide des âges dans la filière des spiritueux notamment, à l'image de la base aérienne 709 Cognac-Châteaubernard qui dans le cadre de sa montée en puissance va accroître son personnel.
- De contribuer au maintien des équilibres générationnels et sociaux.

→ Proposer une offre pour profils spécifiques (personnes âgées, étudiants, saisonniers, personnes en situation de handicap, gens du voyage...)

→ Développer une offre de logements sociaux en cohérence avec les besoins

2) Proposer une offre d'habitat en adéquation avec les exigences d'aujourd'hui

→ Organiser la mobilisation des logements vacants

La politique en matière de lutte contre la vacance entend accompagner les acteurs privés et publics dans la réhabilitation de logements obsolètes qui ne correspondent plus à ce qui est recherché par les ménages.

A horizon 2039, il est visé de maîtriser l'évolution des logements vacants et tendre vers une réduction de la part de la vacance dans le parc total.

[1] Fréquence d'achats quotidienne : commerce traditionnel sédentaires et non sédentaires (boulangerie, boucherie, épicerie...
Fréquence d'achats hebdomadaire : moyennes surfaces principalement alimentaires.
Fréquence d'achats rare / occasionnelle : grandes et moyennes surfaces spécialisées (habillement, bricolage, électroménager...

→ Encourager les politiques de rénovation

Pour ce faire, le souhait est de :

- Favoriser l'amélioration de la performance énergétique des logements afin de limiter leur consommation, les déperditions énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.
- Mobiliser les outils de la politique de l'habitat visant à permettre la transformation d'espaces en habitation : reconversion de corps de ferme en logements, réhabilitation de chais... De manière générale, le SCoT promeut la réutilisation des espaces déjà artificialisés.

→ Diversifier l'offre en habitat

- Diversifier les morphologies (logements individuels, intermédiaires, collectifs, etc.), les typologies (du T1 au T5 ou plus), les prix en réponse aux aspirations des personnes, de leurs parcours de vie et à leurs capacités financières.

3) Gérer les risques et les nuisances pour une meilleure protection de la population

→ Réduire l'exposition aux risques naturels et technologiques ainsi qu'aux nuisances pour les personnes

L'anticipation et la connaissance des risques permettent une meilleure protection des personnes et de leurs biens, participant à une meilleure expérience du vécu sur le territoire.

Pour cela il est attendu :

- D'assurer une prévention des risques d'inondation, de mouvements de terrains et technologiques pour minimiser les vulnérabilités des personnes et des biens.
- D'être en veille sur les risques induits par le réchauffement climatique et ses phénomènes liés (épisodes pluvieux intenses, gelées tardives, épisodes de fortes chaleurs...).
- De maîtriser l'urbanisation à vocation résidentielle aux abords des axes de communication les plus bruyants et des espaces d'activités pour diminuer l'exposition au bruit.
- D'assurer et améliorer la qualité de l'air et des eaux.

D. Garantir un aménagement et des morphologies urbaines en cohérence avec l'identité patrimoniale du territoire et du « bien-vivre »

Dans l'optique de conserver son identité rurale et son authenticité, le SCoT de la région de Cognac préserve ses éléments patrimoniaux ainsi que ses morphologies urbaines traditionnelles.

1) Valoriser le patrimoine bâti grâce à une mise en scène urbaine

→ Trouver un équilibre entre densification et préservation de l'identité morphologique des communes

Le SCoT de la région de Cognac entend :

- Intensifier les espaces urbanisés en combinant densité et qualité urbaine afin de limiter les déplacements, accroître la fréquentation des équipements et rationaliser le foncier.
- Encourager le respect des formes architecturales caractéristiques, sans pour autant interdire leur réinterprétation contemporaine, tout en prenant en considération l'adaptation au changement climatique (lutte contre la précarité énergétique, bioclimatisme...) ;
- Eviter l'homogénéisation des paysages urbains notamment en privilégiant des formes urbaines, des morphologies et une implantation des espaces résidentiels en adéquation avec les paysages traditionnels.

→ Protéger et valoriser le patrimoine ainsi que ses abords

Les politiques à mettre en place doivent permettre de :

- Restaurer et mettre en valeur le petit patrimoine dans les centres.
- Protéger le patrimoine historique et remarquable en veillant à l'insertion des opérations d'aménagement vis-à-vis de ce patrimoine.
- Valoriser le patrimoine lié à l'activité viticole : clos, porches, piliers, cabanes de vignes, murs, refroidisseurs en pierre, chais …
- Encourager la réaffectation d'anciens chais et bâtiments publics.

2) Mettre en valeur l'image du territoire grâce à des aménagements qualitatifs

→ Améliorer la qualité des entrées de ville et les transitions entre la trame urbaine et agri-naturelle

→ Poursuivre une politique d'aménagement qualitatif respectant les paysages d'inscription, mais également les morphologies urbaines des communes.

Offrir des commodités territoriales en réponse aux besoins des personnes et de l'attractivité de la région de Cognac

Source : BD Topo ; Réalisation EAU, 2017

Affirmer le commerce et les équipements comme éléments structurants d'un cadre de vie animé et agréable

Concentrer l'offre d'équipements supérieurs sur Cognac

Une offre en commerces et équipements adaptée aux espaces de vie :

Le pôle Cognac-Châteaubernard comme espace d'accueil de l'offre dédiée à toutes les fréquences d'achats, répondant aux besoins d'un grand volume de population

Les pôles d'équilibres sont des espaces de vie avec des commerces, équipements et services pour les besoins quotidiens et hebdomadaires

Une intensité soutenue des commerces de proximité

Maitenir une vitalité commerciale dans les milieux ruraux

Un développement résidentiel garantissant sociabilité, convivialité et adaptabilité pour tous

Créer les conditions nécessaires au «bien-vivre» dans le territoire, avec :

Une offre d'habitat diversifiée permettant les parcours résidentiels

... en mobilisant les logements vacants....

... et en adéquation avec les exigences d'aujourd'hui

Des alternatives à la voiture individuelle

Un urbanisme favorable aux modes actifs

Garantir un aménagemente et des morphologies urbaines en cohérence avec l'identité patrimoniale du territoire et du «bien-vivre» :

Par un traitement des entrées de ville et une intégration paysagère des zones d'activités

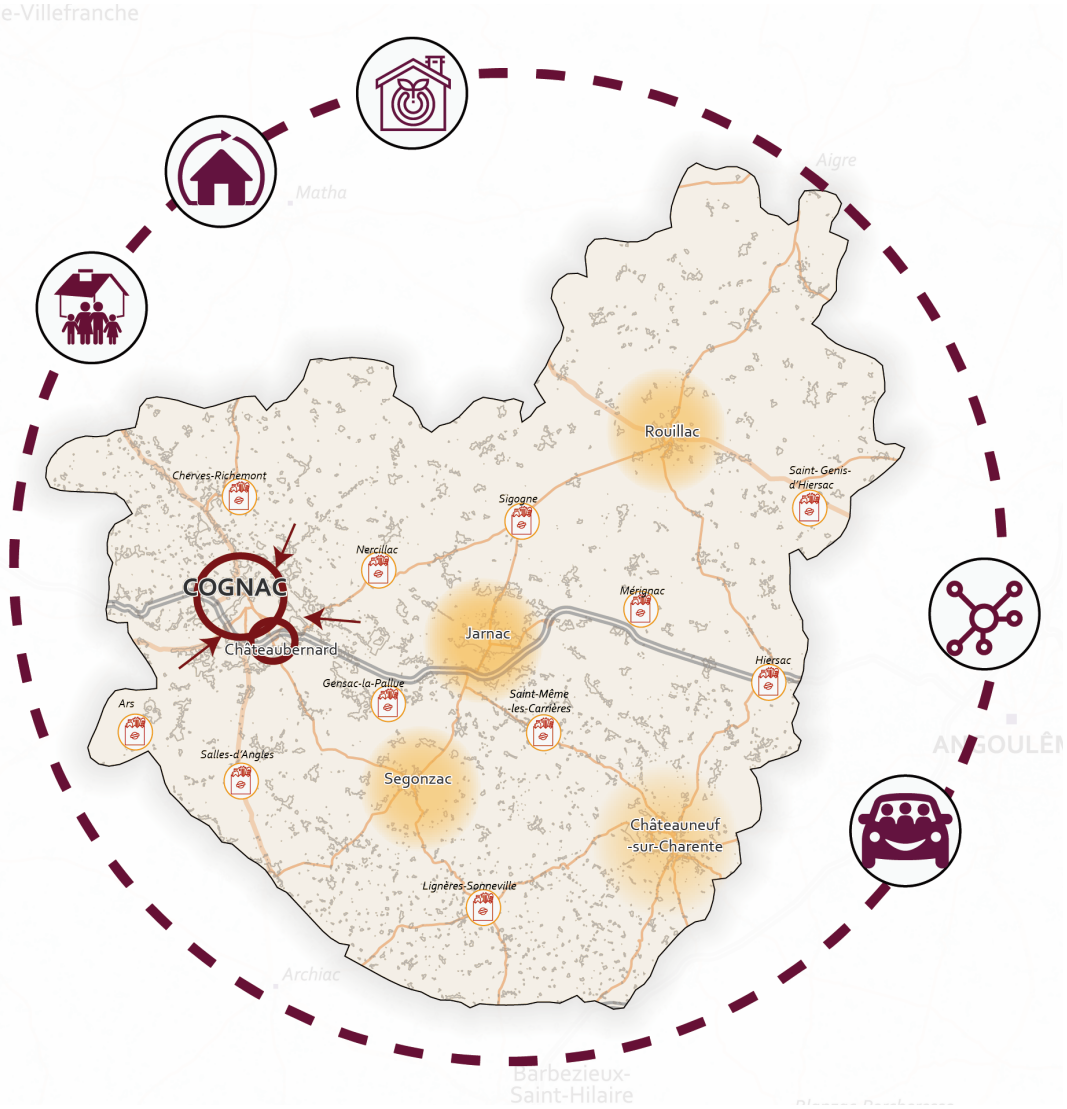

Bellevigne (Malaville)

Commune de Bellevigne (Malaville) (16). © A.L.P (2016)

Bouteville

Commune de Bouteville (16). © A.L.P (2014)

Objectif 3 : Maintenir l'excellence économique de la filière des spiritueux et diversifier le tissu économique pour une performance globale

Le territoire du SCoT de la région de Cognac jouit d'une réputation internationale en raison de sa filière des spiritueux. Cette renommée est aujourd'hui une richesse incontestable, source de nombreuses activités et d'emplois. Il apparaît indispensable de préserver cette filière et de l'inscrire dans l'avenir. Pourtant, une volonté de diversification du tissu économique se fait ressentir pour plusieurs raisons. Tout d'abord être capable de réagir dans l'éventualité d'un retournement de conjoncture. Ensuite, pour pouvoir proposer une plus grande liberté de choix vis-à-vis de l'emploi aux ménages, dont les couples bi-actifs. Cela doit permettre à de nouveaux profils d'actifs de s'installer sur le territoire.

A. Maintenir l'excellence de la filière des spiritueux et agir pour la diversification économique permettant une plus grande liberté de choix à l'égard de l'emploi

Pour atteindre cet objectif, le projet de SCoT créé les conditions nécessaires pour une offre foncière et immobilière diversifiée, répondant aux besoins des entreprises aux différents stades de leur croissance.

1) Organiser une offre foncière et immobilière attractive et diffusant le développement sur l'ensemble du territoire

→ Structurer les espaces d'activités économiques vitrines

Les espaces d'activités de Châteaubernard, Cognac, Gensac-la-Pallue, Merpins, Salles-d'Angles et Jarnac sont stratégiques et situés à proximité de la RN 141.

Ces espaces contribuent à l'enjeu de lisibilité à une échelle élargie recherché par la stratégie de développement économique et permettant de renforcer les coopérations avec les pôles extérieurs du territoire.

→ Soutenir le maillage des espaces économiques d'irrigation et de proximité du territoire

Leur orientation industrielle, artisanale et mixte renforce le tissu économique emblématique local lié à la filière des spiritueux et accompagne la diversification économique que le territoire souhaite engager.

Dans le cadre d'une meilleure irrigation du tissu économique et d'un renforcement de la mixité économique, les projets de créations des zones d'activités économiques de Mérignac et de Nercillac sont soutenus.

→ Favoriser les activités tertiaires et le petit artisanat dans l'ensemble des espaces économiques de proximité du territoire

Toute commune a vocation à maintenir et accueillir le développement des services aux entreprises, des activités liées au tourisme et des services aux populations. Ces activités sont implantées prioritairement dans le tissu urbanisé. A cette fin, il s'agit de :

- Promouvoir la mixité fonctionnelle dans les opérations d'aménagement.
- Accompagner les nouvelles façons de travailler par la mise en place d'une offre d'espaces dédiés au co-working, FabLab (réseau de laboratoires locaux), aux formations à distance... en requalifiant des bâtiments existants le cas échéant.

→ Développer une offre immobilière pour les porteurs de projets au sein des espaces d'activités (pépinières et incubateurs d'entreprises...)

2) Donner de la lisibilité et de la qualité à l'offre foncière

→ Optimiser et qualifier l'offre existante

Le projet de territoire cherche à maîtriser la qualité des espaces d'activités économiques. A cette fin, les leviers mis en avant sont :

- Eviter la formation de friches et préserver dans le temps des produits immobiliers adaptés aux exigences du marché.

- Encourager la mutualisation des espaces communs entre les entreprises (parking, zones de stockage...) ;
- Mettre en place des partenariats avec des opérateurs pour porter des projets de requalification.
- Maîtriser la qualité paysagère et environnementale des espaces d'activités et améliorer la performance environnementale des bâtiments.
- Accompagner les acteurs dans leurs besoins d'extension / délocalisation par une offre foncière diversifiée en taille, gabarit.
- Anticiper les besoins d'extension / de développement des zones de stockage pour la filière cognac et éviter la proximité avec les zones d'habitat.

→ Répondre aux besoins des entreprises en services connexes et accompagnement

Les collectivités membres du SCoT agissent comme un partenaire au développement des entreprises en cherchant à :

- Implanter des services à destination des salariés pour améliorer le cadre de travail : crèche, restauration...
- Développer une offre de services dédiée aux entreprises : cabinet d'audit, gestion, logistique…
- Faciliter la mise en réseau et la coopération entre les entreprises locales.

3) Renforcer l'offre de formation et l'innovation en lien avec la filière spiritueux

La filière des spiritueux est une spécificité du territoire cognaçais, qui demande des savoir-faire rares. C'est pourquoi les actions réalisées en la matière sur le territoire sont amenées à être poursuivies à l'instar du Campus des Métiers du Cognac.

→ Développer et diversifier l'offre de formation en lien avec la filière

→ Accompagner le développement de la Spirit Valley et faciliter la mise en réseau avec les territoires de vignobles

B. Faire du tourisme un vecteur de l'économie et d'expérimentation de l'identité locale

Le cadre exceptionnel dans lequel s'inscrit le territoire ainsi que son large patrimoine permet au SCoT d'envisager le tourisme comme un levier pour la diversification de son économie et de sa notoriété propre à générer de l'attractivité démographique.

1) Structurer et rendre lisible l'offre touristique dans le SCoT de la région de Cognac

→ Améliorer la lisibilité de l'offre touristique

- Développer un marketing territorial pour assurer une meilleure connaissance des atouts du territoire à une échelle élargie (Ile de France, Nouvelle-Aquitaine, étranger ...).
- Encourager les usages touristiques au travers de l'outil numérique (réservation, information en temps réel, lieux à voir, évènements...).
- Approfondir la mise en réseau des acteurs de l'offre touristique à l'échelle de l'axe Charente.

→ Structurer et organiser un véritable maillage touristique au sein du territoire

La stratégie touristique prend appui sur la mise en réseau de différents attracteurs et évènements créant ainsi une itinérance touristique générant des retombées économiques.

Il convient dans cette logique de :

- Améliorer les connexions entre les lieux touristiques en proposant des circuits touristiques se basant sur les divers éléments du territoire :

- Patrimoine / culture / histoire.
- Découverte du cognac et des spiritueux.
- Tourisme de nature et sportif.
- Tourisme d'expérience (faire les vendanges, rencontre avec les viticulteurs, vinothérapie…).

- Développer un maillage de voies douces sécurisées entre les sites touristiques, intégré aux espaces de services du territoire (Charente à vélo, circuits de randonnée...).
- Consolider une offre d'équipement en réponse aux besoins des touristes comme des habitants pour valoriser le bien-vivre (hébergements divers, restauration, commerces, marchés, location de vélo...).
- Encourager une signalétique touristique homogène à l'attention des touristes.

→ Donner un nouveau souffle au tourisme dans le SCoT

Le développement touristique doit s'adosser à des attracteurs qui possèdent une certaine notoriété locale, régionale ou internationale. Ainsi, l'ambition est de :

- Travailler sur l'inscription des « savoir-faire du cognac » au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO.
- Accompagner le développement de la programmation culturelle et de loisirs (Festival Coup de Chauffe, Centre culturel le 27...).
- S'appuyer le développement du tourisme vert et de la qualité de vie en lien avec la labellisation Cittàslow de Segonzac.

→ Développer le tourisme fluvial sur le fleuve Charente

→ Valoriser le petit patrimoine dans les villes et villages pour faire découvrir de nouvelles facettes du territoire

→ Affermir une offre d'hébergement diversifiée pour accompagner les multiples pratiques touristiques

C. Soutenir, valoriser et accompagner le développement des productions primaires de petites et grandes échelles

1) Confirmer la viticulture et l'agriculture comme fondamentaux économiques

→ Assurer l'avenir de l'espace agricole et viticole du territoire

Dans ce but, le projet de SCoT met en œuvre les actions suivantes :

- Accompagner l'augmentation de la production des eaux de vie (création d'espaces de stockage notamment) et des surfaces viticoles.
- Encourager le rajeunissement des plants de vigne.
- Soutenir la recherche de nouvelles méthodes pour augmenter la productivité sans augmenter les surfaces.
- Accompagner la transmission pour assurer la continuité des exploitations agricoles ;
- Conforter et renforcer la lisibilité des productions labélisées.

→ Encourager la diversification des activités agricoles au sein des exploitations

Cet objectif tend à :

- Associer l'agriculture à la production d'énergies renouvelables (méthanisation, photovoltaïque...).
- Permettre l'évolution du bâti agricole pour des enjeux de diversification économique (accueil de touristes, transformation sur place, conditionnement...).

→ Faire de l'agriculture un vecteur de l'authenticité du territoire

Cet objectif nécessite de :

- Promouvoir les circuits de proximité pour encourager une relation de proximité entre consommateurs et producteurs.

- Chercher des partenariats avec les territoires voisins pour favoriser le rapprochement entre une offre (territoires producteurs) et une demande (territoires consommateurs) de produits locaux de qualité afin de faire émerger des systèmes alimentaires locaux.
- Encourager l'agriculture biologique et raisonnée.

2) Valoriser la ressource du sous-sol et l'économie circulaire dans le cadre d'une gestion environnementale attentive

→ Créer de la valeur ajoutée durable à partir des richesses du sous-sol et des sols

A l'image de REVICO et du Site Valoparc de Sainte-Sévère, le territoire peut s'appuyer sur plusieurs entreprises œuvrant pour l'économie circulaire et la valorisation des ressources du sol. Ces initiatives sont à encourager sur le périmètre du SCoT, notamment :

- Poursuivre une exploitation adaptée et raisonnée sur le plan économique et paysager des matériaux d'extractions sous condition de respect d'intégrité environnementale et paysagère.
- Maîtriser l'impact de l'exploitation des gisements du sous-sol dans le temps, organiser la réversibilité qualitative des sites et minorer les impacts sur la qualité de vie (santé, pollution, bruit....).
- Encourager les projets d'économie circulaire privilégiant le recyclage et l'optimisation des ressources fossiles (production d'énergies renouvelables à partir de biogaz).

→ Améliorer la valorisation de la production en énergie en lien avec la filière cognac : valorisation de la chaleur des alambics, chauffage des chaudières d'alambic à partir des déchets, etc…

D. Valoriser les ressources dans le cadre de la politique énergétique pour s'adapter et lutter contre le réchauffement climatique

Réduire les consommations des énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre concourent à la lutte contre le réchauffement climatique. Support de la qualité de vie, cette ambition possède des ramifications économiques car elle permet de générer de la valeur ajoutée localement.

1) Réduire les rejets atmosphériques

Les actions envisagées nécessitent de mobiliser les acteurs du bâtiment implantés sur le territoire et leurs compétences.

→ Encourager la rénovation thermique des bâtiments

→ Favoriser le recours à des modes d'aménagement et des matériaux constructifs sobres (éco-matériaux, bioclimatisme)

2) Favoriser le développement des énergies renouvelables

→ Développer la production d'énergies renouvelables (éolien et solaire), lorsque cela est possible au regard de l'inscription de ces installations dans le grand paysage (BA 709 de Cognac par exemple)

→ Valoriser les projets de méthanisation, permettant de faire travailler l'économie circulaire

Maintenir l'excellence de la filière des spiritueux et diversifier le tissu économique pour une performance globale

Réalisation EAU, 2018

Une armature économique entre rayonnement départemental et irrigation interne

- Coeur économique du SCoT
- Espaces économiques d'irrigation de l'écosystème charentais et local
- Espaces économiques de proximité
- Projets d'extension recensés
- Projets de création recensés
- Espaces vitrines de grands flux
- Axe majeur structurant
- Réseau d'irrigation du développement
- Pôles économiques voisins

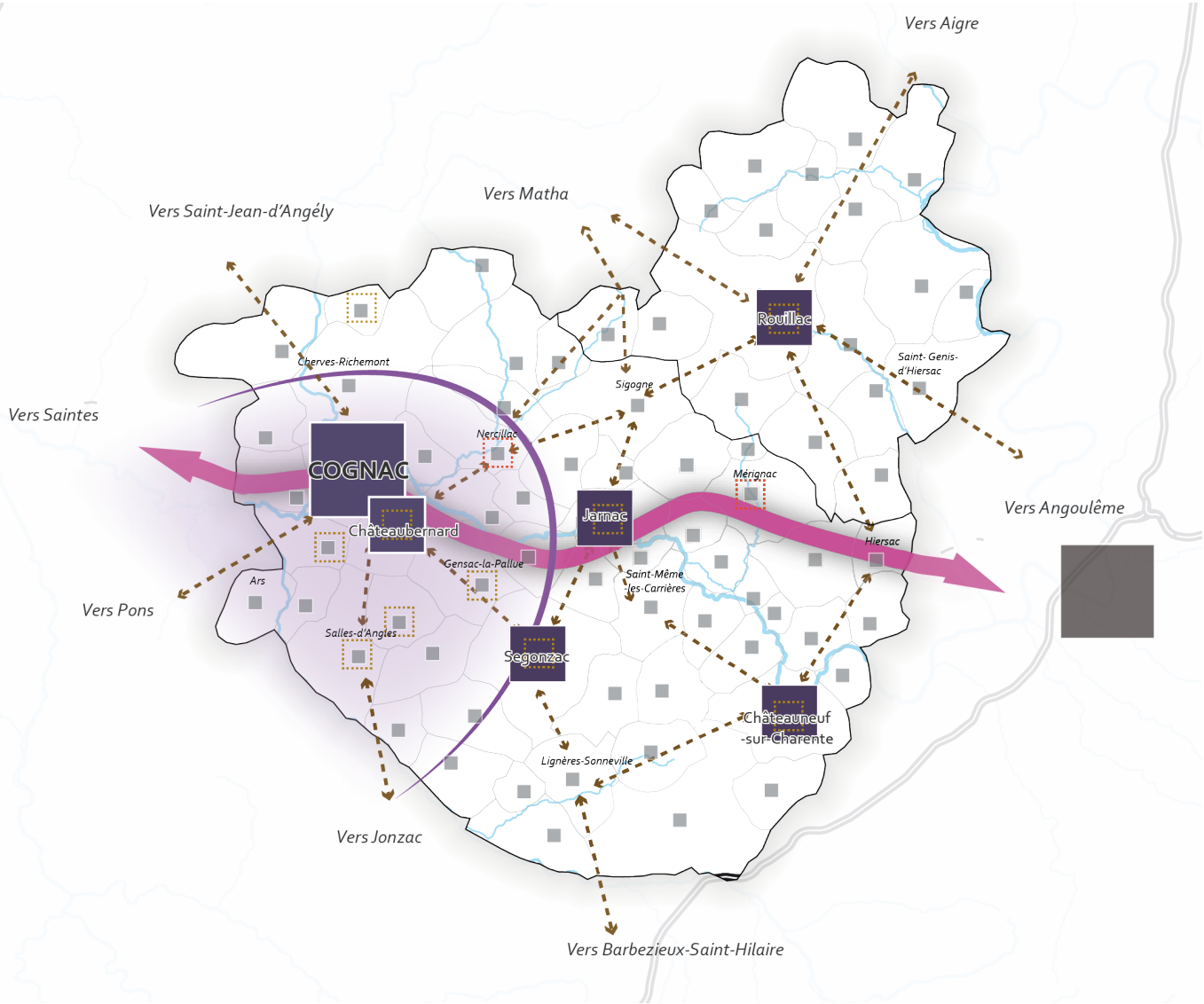

Cave

Chai de vieillissement. © BNIC / Fabrice SCHÄCK

Activité touristique sur le fleuve Charente

Tourisme fluvial à Jarnac (16). © LAVAL Sébastien / Charente Tourisme (2016)